

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

BUDGET GÉNÉRAL
MISSION MINISTÉRIELLE
PROJETS ANNUELS DE PERFORMANCES
ANNEXE AU PROJET DE LOI DE FINANCES POUR

2021



PROGRAMME 793

ÉLECTRIFICATION RURALE

MINISTRE CONCERNÉE : BARBARA POMPILI, MINISTRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

PRÉSENTATION STRATÉGIQUE DU PROJET ANNUEL DE PERFORMANCES

Laurent MICHEL

Directeur général de l'énergie et du climat

Responsable du programme n° 793 : Électrification rurale

Le présent programme retrace le financement apporté aux travaux de développement des ouvrages ruraux des réseaux publics de distribution électrique (électrification rurale) en vertu du septième alinéa du I de l'article L. 2224-31 du code général des collectivités territoriales. L'objectif stratégique de ce programme est de soutenir les autorités organisatrices de la distribution d'électricité (AODE), par une aide financière, dans leurs travaux de renforcement, enfouissement et sécurisation des réseaux électriques.

Le renforcement des réseaux consiste principalement à résorber les départs mal alimentés (DMA) du réseau de distribution, subissant des contraintes de tension ou d'intensité, en procédant à des travaux de renforcement de réseau en amont. La sécurisation des réseaux doit permettre de résorber les portions de réseaux aériens basse tension en fils nus, jugées fragiles en cas de fortes intempéries, les grands vents provoquant des chutes de branchages voire d'arbres sur les conducteurs ce qui peut entraîner une coupure d'alimentation. Les fils nus sont encore plus fragiles lorsqu'ils sont de faible diamètre (fils nus « de faible section »). Il est donc nécessaire soit de les remplacer par du fil isolé torsadé, soit de les enfouir.

Les enveloppes prévisionnelles de cofinancement accordées, dans le respect des crédits ouverts en loi de finances, aux autorités organisatrices d'un réseau public de distribution d'électricité au titre d'un sous-programme de travaux sont arrêtées chaque année par le ministre chargé de l'énergie, après avis du Conseil à l'électrification rurale. Celui-ci est composé, notamment, de représentants des autorités organisatrices de la distribution d'électricité, de représentants des gestionnaires de réseaux de distribution (essentiellement Enedis), et des représentants des ministres concernés (ministres chargés de l'énergie, du budget, des collectivités locales, de l'aménagement du territoire).

Le décret n° 2013-46 du 14 janvier 2013 fixe les règles de gestion des aides à l'électrification rurale qui ont été précisées par l'arrêté du 27 mars 2013.

RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1

Amélioration de la qualité des réseaux de distribution

INDICATEUR 1.1

Résorption des départs mal alimentés (DMA)

INDICATEUR 1.2

Sécurisation des réseaux basse tension en fils nus

OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF

1 – Amélioration de la qualité des réseaux de distribution

Le soutien aux autorités organisatrices assurant la maîtrise d'ouvrage sur les réseaux publics de distribution d'électricité consiste à cofinancer des travaux susceptibles d'améliorer la qualité de la distribution d'électricité en zone rurale, en vue d'accroître et d'étendre l'amélioration de l'alimentation électrique, en promouvant notamment l'enfouissement des fils nus de faible section ou le remplacement par du fil aérien torsadé.

L'objectif est mesuré par deux indicateurs, l'un ciblé sur la part de fils nus déposés grâce aux aides du CAS Facé, l'autre ciblé sur l'évolution des départs mal alimentés (DMA) résorbé grâce aux subventions du CAS. La part d'amélioration du réseau issue des travaux réalisés par les AODE sans l'aide du CAS est également renseignée à des fins de comparaison.

INDICATEUR

1.1 – Résorption des départs mal alimentés (DMA)

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP 2020	2020 Prévision actualisée	2021 Prévision	2023 Cible
Part des départs mal alimentés résorbés en N-2 avec l'aide du CAS FACE	%	29	35	27	18	20	20
Part des départs mal alimentés résorbés en N-2 sans l'aide du CAS FACE (pour information)	%	4	Non déterminé	4	1	1	1

Précisions méthodologiques

Données issues des inventaires biennaux réalisés par les AODE, renseignées en N au titre des exercices N-2 et N-1. Les données sont principalement issues de modèles statistiques sur l'état du réseau, fournies par les GRD puis complétées par les AODE.

Les données portant sur le stock de DMA et le nombre de DMA résorbés avec et sans l'aide du FACE en N-1 et N-2 sont renseignées dans l'inventaire de l'année N.

JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE

L'indicateur vise à mesurer sur un rythme annuel la baisse en pourcentage du stock de départs mal alimentés (DMA) imputable directement aux aides distribuées par le CAS Facé.

Il est prévu en 2020 que 18 % des DMA soient résorbés grâce aux subventions du CAS, soit un niveau inférieur à la cible du fait de l'évolution de la méthode de comptabilisation. Cette part résorbée reste très importante en comparaison avec les DMA résorbés sans co-financement du CAS.

L'évolution à la baisse de l'indicateur 2020 (données au 31/12/2018 de l'inventaire 2019) est liée à celle de la méthode de comptabilisation des DMA avec de nouveaux paramètres mettant en exergue plus de contraintes sur le réseau basse tension en zone rurale. Cette nouvelle méthode prend désormais en compte le raccordement des producteurs d'électricité et l'adaptation des profils de consommation. Le dénominateur du ratio a été augmenté, d'où un résultat d'indicateur avec un chiffre plus faible.

INDICATEUR

1.2 – Sécurisation des réseaux basse tension en fils nus

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP 2020	2020 Prévision actualisée	2021 Prévision	2023 Cible
Part des km de fil nu déposé en N-2 avec l'aide du CAS Facé	%	3,84	15,1	4,0	16,1	13	14
Part des km de fil nu déposé en N-2 sans l'aide du CAS Facé (pour information)	%	0,82	0,74	0,80	0,65	0,65	0,70

Précisions méthodologiques

Données issues des inventaires biennaux réalisés par les AODE, renseignées en N au titre des exercices N-2 et N-1. Les données sont principalement issues de modèles statistiques sur l'état du réseau, fournies par les GRD puis complétées par les AODE.

Les données portant sur le stock de fils nus et le nombre de fils nus déposés avec et sans l'aide du FACE en N-1 et N-2 sont renseignées dans l'inventaire de l'année N.

JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE

L'indicateur dépasse la cible en 2019 et 2020. Les données à fin 2017 et fin 2018 issues de l'inventaire 2019 font apparaître un triplement du nombre de km de fils nus déposés en lien avec les objectifs affichés du CAS FACE de s'engager dans une politique de soutien de réduction des fils nus. Cette démarche active mise en oeuvre par les AODE qui ont mobilisé les aides FACE pour ces travaux permet d'améliorer la qualité et la résilience du réseau face aux aléas climatiques.

De manière générale, la sécurisation des fils nus grâce au soutien des aides d'électrification rurale progresse régulièrement sur la période sous revue, signe d'une amélioration progressive de la sécurité du réseau. Elle est bien supérieure à la part de fils nus déposés sans l'aide financière du CAS Facé.

Les prévisions de l'impact de l'aide du FACE, en très forte augmentation par rapport à celles établies l'an dernier, ont été recalculées en appliquant le volume moyen résorbé les quatre dernières années, avec un rythme accru. Le volume moyen sur quatre ans est plus faible que celui des deux dernières années, d'où des cibles plus faibles que le constaté en N et N-1.

PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

2021 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS DEMANDÉS

2021 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total pour 2021	FdC et AdP attendus en 2021
03 – Renforcement des réseaux	0	164 000 000	164 000 000	0
04 – Extension des réseaux	0	42 000 000	42 000 000	0
05 – Enfouissement et pose en façade	0	41 700 000	41 700 000	0
06 – Sécurisation des fils nus (hors faible section)	0	0	0	0
07 – Sécurisation des fils nus de faible section	0	0	0	0
08 – Fonctionnement	300 000	0	300 000	0
09 – Déclaration d'utilité publique (Très haute tension)	0	500 000	500 000	0
10 – Intempéries	0	7 000 000	7 000 000	0
11 – Sécurisation de fils nus (Fusion des actions 6 et 7 à partir de 2021)	0	98 000 000	98 000 000	0
Total	300 000	353 200 000	353 500 000	0

2021 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total pour 2021	FdC et AdP attendus en 2021
03 – Renforcement des réseaux	0	164 000 000	164 000 000	0
04 – Extension des réseaux	0	42 000 000	42 000 000	0
05 – Enfouissement et pose en façade	0	41 700 000	41 700 000	0
06 – Sécurisation des fils nus (hors faible section)	0	0	0	0
07 – Sécurisation des fils nus de faible section	0	0	0	0
08 – Fonctionnement	300 000	0	300 000	0
09 – Déclaration d'utilité publique (Très haute tension)	0	500 000	500 000	0
10 – Intempéries	0	7 000 000	7 000 000	0
11 – Sécurisation de fils nus (Fusion des actions 6 et 7 à partir de 2021)	0	98 000 000	98 000 000	0
Total	300 000	353 200 000	353 500 000	0

Électrification rurale

Programme n° 793 | PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

2020 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LOI DE FINANCES INITIALE)

2020 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total pour 2020	FdC et AdP prévus en 2020
03 – Renforcement des réseaux	0	164 200 000	164 200 000	0
04 – Extension des réseaux	0	41 600 000	41 600 000	0
05 – Enfouissement et pose en façade	0	42 500 000	42 500 000	0
06 – Sécurisation des fils nus (hors faible section)	0	48 700 000	48 700 000	0
07 – Sécurisation des fils nus de faible section	0	52 500 000	52 500 000	0
08 – Fonctionnement	200 000	0	200 000	0
09 – Déclaration d'utilité publique (Très haute tension)	0	500 000	500 000	0
10 – Intempéries	0	5 000 000	5 000 000	0
Total	200 000	355 000 000	355 200 000	0

2020 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total pour 2020	FdC et AdP prévus en 2020
03 – Renforcement des réseaux	0	164 200 000	164 200 000	0
04 – Extension des réseaux	0	41 600 000	41 600 000	0
05 – Enfouissement et pose en façade	0	42 500 000	42 500 000	0
06 – Sécurisation des fils nus (hors faible section)	0	48 700 000	48 700 000	0
07 – Sécurisation des fils nus de faible section	0	52 500 000	52 500 000	0
08 – Fonctionnement	200 000	0	200 000	0
09 – Déclaration d'utilité publique (Très haute tension)	0	500 000	500 000	0
10 – Intempéries	0	5 000 000	5 000 000	0
Total	200 000	355 000 000	355 200 000	0

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR TITRE ET CATÉGORIE

Titre ou catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en LFI pour 2020	Demandées pour 2021	FdC et AdP attendus en 2021	Ouverts en LFI pour 2020	Demandés pour 2021	FdC et AdP attendus en 2021
Titre 3 – Dépenses de fonctionnement	200 000	300 000	0	200 000	300 000	0
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	200 000	300 000	0	200 000	300 000	0
Titre 6 – Dépenses d'intervention	355 000 000	353 200 000	0	355 000 000	353 200 000	0
Transferts aux autres collectivités	355 000 000	353 200 000	0	355 000 000	353 200 000	0
Total	355 200 000	353 500 000	0	355 200 000	353 500 000	0

JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

ÉLÉMENTS TRANSVERSAUX AU PROGRAMME

ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total
03 – Renforcement des réseaux	0	164 000 000	164 000 000	0	164 000 000	164 000 000
04 – Extension des réseaux	0	42 000 000	42 000 000	0	42 000 000	42 000 000
05 – Enfouissement et pose en façade	0	41 700 000	41 700 000	0	41 700 000	41 700 000
06 – Sécurisation des fils nus (hors faible section)	0	0	0	0	0	0
07 – Sécurisation des fils nus de faible section	0	0	0	0	0	0
08 – Fonctionnement	0	300 000	300 000	0	300 000	300 000
09 – Déclaration d'utilité publique (Très haute tension)	0	500 000	500 000	0	500 000	500 000
10 – Intempéries	0	7 000 000	7 000 000	0	7 000 000	7 000 000
11 – Sécurisation de fils nus (Fusion des actions 6 et 7 à partir de 2021)	0	98 000 000	98 000 000	0	98 000 000	98 000 000
Total	0	353 500 000	353 500 000	0	353 500 000	353 500 000

ÉVOLUTION DU PÉRIMÈTRE DU PROGRAMME

MODIFICATIONS DE MAQUETTE

Un nouveau sous-programme « Sécurisation des fils nus » est créé à compter de 2021. Il regroupe les sous-programmes 6 et 7. Ne seront affectés aux actions 6 et 7 que les seuls dossiers instruits antérieurement à 2021.

DÉPENSES PLURIANNUELLES

ÉCHÉANCIER DES CRÉDITS DE PAIEMENT (HORS TITRE 2)

ESTIMATION DES RESTES À PAYER AU 31/12/2020

Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2019 (RAP 2019)	Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2019 y.c. travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2019	AE (LFI + LFRs) 2020 + reports 2019 vers 2020 + prévision de FdC et AdP	CP (LFI + LFRs) 2020 + reports 2019 vers 2020 + prévision de FdC et AdP	Évaluation des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2020
621 432 913	0	378 489 775	629 051 308	608 769 965

ÉCHÉANCIER DES CP À OUVRIR

AE	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP au-delà de 2023
Évaluation des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2020	CP demandés sur AE antérieures à 2021 CP PLF CP FdC et AdP	Estimation des CP 2022 sur AE antérieures à 2021	Estimation des CP 2023 sur AE antérieures à 2021	Estimation des CP au-delà de 2023 sur AE antérieures à 2021
608 769 965	326 280 500 0	173 753 180	77 321 634	31 414 651
AE nouvelles pour 2021 AE PLF AE FdC et AdP	CP demandés sur AE nouvelles en 2021 CP PLF CP FdC et AdP	Estimation des CP 2022 sur AE nouvelles en 2021	Estimation des CP 2023 sur AE nouvelles en 2021	Estimation des CP au-delà de 2023 sur AE nouvelles en 2021
353 500 000 0	27 219 500 0	158 368 000	83 072 500	84 840 000
Totaux	353 500 000	332 121 180	160 394 134	116 254 651

CLÉS D'OUVERTURE DES CRÉDITS DE PAIEMENT SUR AE 2021

CP 2021 demandés sur AE nouvelles en 2021 / AE 2021	CP 2022 sur AE nouvelles en 2021 / AE 2021	CP 2023 sur AE nouvelles en 2021 / AE 2021	CP au-delà de 2023 sur AE nouvelles en 2021 / AE 2021
7,70 %	44,80 %	23,50 %	24,00 %

Les restes à payer au 31 décembre 2020 sont estimés à 608,8 M€ et prennent en compte :

- des retraits d'engagement de 8,5 M€ issus de l'analyse des programmations des années antérieures à 2016. En effet, toute subvention octroyée une année donnée doit être soldée par son bénéficiaire au plus tard avant la fin de la troisième année suivant l'année de programmation, délai pouvant être prorogé d'un an en cas de difficultés ;

Électrification rurale

Programme n° 793 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

- une prévision d'exécution 2020 en AE de 378,5 M€ et en CP de 382,6 M€, qui s'explique par le report sur les exercices suivants de la majeure partie des CP ouverts au titre des engagements 2020 en raison de la nature pluriannuelle des travaux financés.

La répartition des CP afférents aux AE 2020 se base sur les rythmes de consommation des CP observés depuis la création du CAS : 7,7 % en année N de dotation, 44,8 % en année N+1, 23,5 % en N+2, 15,7 % en N+3 et enfin 8,3 % en N+4.

JUSTIFICATION PAR ACTION

ACTION 46,4 %**03 – Renforcement des réseaux**

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	0	164 000 000	164 000 000	0
Crédits de paiement	0	164 000 000	164 000 000	0

Les aides relevant de cette action visent à l'amélioration de la qualité de la distribution de l'électricité en zone rurale en contribuant à la résorption des départs mal alimentés.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses d'intervention	164 000 000	164 000 000
Transferts aux autres collectivités	164 000 000	164 000 000
Total	164 000 000	164 000 000

La dotation 2021 est stable par rapport à la LFI 2020.

Les travaux relatifs à la résorption des départs mal alimentés concernent les départs de réseau présentant des valeurs de tension hors de la plage des valeurs admissibles mentionnée à l'article 3 de l'arrêté du 24 décembre 2007 pris en application du décret n° 2007-1826 du 24 décembre 2007 relatif aux niveaux de qualité et aux prescriptions techniques en matière de qualité des réseaux publics de distribution et de transport d'électricité.

ACTION 11,9 %**04 – Extension des réseaux**

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	0	42 000 000	42 000 000	0
Crédits de paiement	0	42 000 000	42 000 000	0

Les aides relevant de cette action ont pour objet d'aider à l'extension des réseaux, hormis le cas où ceux-ci ne sont pas à la charge du maître d'ouvrage.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Électrification rurale

Programme n° 793 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses d'intervention	42 000 000	42 000 000
Transferts aux autres collectivités	42 000 000	42 000 000
Total	42 000 000	42 000 000

La dotation 2021 est stable par rapport à la LFI 2020.

Les travaux relatifs à l'extension des réseaux relèvent de l'application des dispositions de l'article L. 342-11 du code de l'énergie.

ACTION 11,8 %**05 – Enfouissement et pose en façade**

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	0	41 700 000	41 700 000	0
Crédits de paiement	0	41 700 000	41 700 000	0

Cette action a pour objet d'aider les travaux réalisés pour des raisons esthétiques (enfouissement ou pose en façade), en complément d'autres travaux de renforcement ou d'extension.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses d'intervention	41 700 000	41 700 000
Transferts aux autres collectivités	41 700 000	41 700 000
Total	41 700 000	41 700 000

La dotation de cette action est stable.

ACTION 0,0 %**06 – Sécurisation des fils nus (hors faible section)**

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	0	0	0	0
Crédits de paiement	0	0	0	0

Les aides relevant de cette action visent à la sécurisation des départs de réseau basse tension en fils nus, hors fils nus de faible section. Ces fils nus particulièrement vulnérables aux intempéries (vent, neige) et occasionnent d'importants incidents (coupures de courant) en cas d'événement atmosphérique exceptionnel. Leur résorption participe donc à l'amélioration globale de la qualité de la distribution électrique dans les zones rurales.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Sont éligibles aux aides relevant de cette action, les travaux portant sur des départs dont le linéaire de la portion traitée comporte plus de 50 % de fils nus – hors fils nus de faible section. Sont également éligibles à ces mêmes aides, les travaux permettant de résorber définitivement, et au titre d'une même et seule année, tous les départs mal alimentés restants du réseau basse tension en fils nus de faible section.

Pour cette action, compte-tenu de la création du nouveau sous-programme « Sécurisation des fils nus » qui regroupent les sous-programmes 6 et 7 à compter de 2021, la dotation 2021 est ramenée à 0. Elle reste globalement stable sur le total des actions relatives à la sécurisation. Seront affectés à cette ligne les seuls dossiers engagés antérieurement à 2021. Les nouveaux projets de sécurisation 2021 seront engagés sur la nouvelle action n°11 « Sécurisation des fils nus ».

ACTION 0,0 %**07 – Sécurisation des fils nus de faible section**

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	0	0	0	0
Crédits de paiement	0	0	0	0

Les aides financées par cette action visent à la sécurisation des départs de réseau basse tension en fils nus de faible section. Ces fils nus particulièrement vulnérables aux intempéries (vent, neige) et occasionnent d'importants incidents (coupures) en cas d'événement atmosphérique exceptionnel. Leur résorption participe donc à l'amélioration globale de la qualité de la distribution électrique dans les zones rurales.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Sont éligibles aux aides relevant de cette action, les travaux portant sur des départs dont le linéaire de la portion sur laquelle ils s'effectuent comporte plus de 50 % de fils nus faible section.

Pour cette action, compte-tenu de la création du nouveau sous-programme « Sécurisation des fils nus » qui regroupent les sous-programmes 6 et 7 à compter de 2021, la dotation 2021 est ramenée à 0. Elle reste globalement stable sur le total des actions relatives à la sécurisation. Seront affectés à cette ligne les seuls dossiers engagés antérieurement à 2021. Les nouveaux projets de sécurisation 2021 seront engagés sur la nouvelle action n°11 « Sécurisation des fils nus ».

ACTION 0,1 %**08 – Fonctionnement**

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	0	300 000	300 000	0
Crédits de paiement	0	300 000	300 000	0

Électrification rurale

Programme n° 793 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

Les frais de fonctionnement du CAS sont constitués des frais logistiques et de fonctionnement de la mission du financement de l'électrification rurale (prévue à l'article 4.1.3. de l'arrêté du 9 juillet 2008 portant organisation de l'administration centrale du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire), d'une part, au titre du secrétariat du Conseil à l'électrification rurale et, d'autre part, au titre de la gestion quotidienne des opérations du CAS. Elles recouvrent la préparation et suivi de la répartition des aides, le contrôle de l'éligibilité de la dépense, le suivi des relations et des objectifs avec les autorités organisatrices de la distribution concernées, le suivi des dépenses et des pièces justificatives, ainsi que de toutes les opérations de contrôle sur pièces et sur place.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de fonctionnement	300 000	300 000
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	300 000	300 000
Total	300 000	300 000

Cette action regroupe les frais et charges de fonctionnement de la mission du financement de l'électrification rurale, notamment les frais de développement d'un applicatif interfacé avec Chorus en vue d'une gestion dématérialisée du CAS-FACE, accessible par un portail extranet par les AODE et dont une seconde version est en cours d'analyse pour intégrer les adaptations réglementaires, les frais liés aux déplacements pour les contrôles sur sites et tous les frais de fonctionnement.

ACTION 0,1 %**09 – Déclaration d'utilité publique (Très haute tension)**

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	0	500 000	500 000	0
Crédits de paiement	0	500 000	500 000	0

Cette action, financée jusqu'en 2013 par le programme 794, a pour objet d'aider à l'enfouissement de réseaux sous maîtrise d'ouvrage d'autorités organisatrices de la distribution d'électricité et situés sur le territoire de communes traversées par des lignes à très haute tension nouvellement créées, en contrepartie des contraintes qui s'imposent à ces dernières.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses d'intervention	500 000	500 000
Transferts aux autres collectivités	500 000	500 000
Total	500 000	500 000

Les demandes d'aides au titre de cette action doivent être présentées par l'autorité organisatrice de la distribution d'électricité concernée qui précise le projet de ligne et les travaux envisagés. La décision d'attribution d'une aide ne peut intervenir que si la déclaration d'utilité publique a fait l'objet d'une publication au Journal officiel. De plus, les aides ne sont versées que si la demande d'aide est accompagnée d'une attestation établie par le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement et certifiant qu'après autorisation d'exécution, délivrance du permis de construire, accords amiables des propriétaires et/ou mise en servitude légale par décision préfectorale, les travaux

de construction des lignes THT ont effectivement commencé. L'avis du gestionnaire de réseaux concerné doit être sollicité ; en cas d'avis défavorable, l'avis du Conseil à l'électrification rurale mentionné au neuvième alinéa du I de l'article L. 2224-31 du code général des collectivités territoriales est également sollicité.

La dotation est stable par rapport à la LFI 2020.

ACTION 2,0 %

10 – Intempéries

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	0	7 000 000	7 000 000	0
Crédits de paiement	0	7 000 000	7 000 000	0

Cette action, financée jusqu'en 2013 par le programme 794, a pour objet d'aider au renforcement anticipé de départs de réseaux sous maîtrise d'ouvrage d'autorités organisatrices de la distribution d'électricité endommagés par des intempéries, voire à l'enfouissement de ces départs si cette opération est de nature à réduire les risques de destruction en cas d'intempéries ultérieures.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses d'intervention	7 000 000	7 000 000
Transferts aux autres collectivités	7 000 000	7 000 000
Total	7 000 000	7 000 000

L'aide porte sur le coût relatif au renforcement ou à l'enfouissement des portions de réseaux, la remise en état immédiate du réseau étant à la charge du gestionnaire du réseau de distribution.

Les demandes d'aides doivent faire l'objet d'un dossier établi par l'autorité organisatrice de la distribution d'électricité, cosigné par le gestionnaire de réseau de distribution concerné, et être présentées dans un délai maximum de six mois suivant la survenance des intempéries. L'avis du gestionnaire de réseaux concerné doit être sollicité ; en cas d'avis défavorable, l'avis du Conseil à l'électrification rurale mentionné au 9e alinéa du I de l'article L. 2224-31 du code général des collectivités territoriales est également sollicité.

La dotation 2021 est en augmentation par rapport à 2020. A été constaté en 2020, dans la lignée des années précédentes, un nombre croissant de demandes de financement de travaux suite à la multiplication des épisodes climatiques exceptionnels.

ACTION 27,7 %

11 – Sécurisation de fils nus (Fusion des actions 6 et 7 à partir de 2021)

Électrification rurale

Programme n° 793 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	0	98 000 000	98 000 000	0
Crédits de paiement	0	98 000 000	98 000 000	0

Les aides financées par cette action visent à la sécurisation des départs de réseau basse tension en fils nus. Ces fils nus particulièrement vulnérables aux intempéries (vent, neige) et occasionnent d'importants incidents (coupures) en cas d'événement atmosphérique exceptionnel. Leur résorption participe donc à l'amélioration globale de la qualité de la distribution électrique dans les zones rurales

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses d'intervention	98 000 000	98 000 000
Transferts aux autres collectivités	98 000 000	98 000 000
Total	98 000 000	98 000 000

Sont éligibles aux aides relevant de cette action, les travaux portant sur des départs dont le linéaire de la portion sur laquelle ils s'effectuent comporte plus de 50 % de fils nus faible section.

Les nouveaux projets de sécurisation 2021 seront engagés sur cette nouvelle action.

SYNTHÈSE DES OPÉRATEURS DU PROGRAMME

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ALLOUÉS AUX OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Opérateur ou Subvention	LFI 2020		PLF 2021	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Total	0	0	0	0
Total des subventions pour charges de service public	0	0	0	0
Total des dotations en fonds propres	0	0	0	0
Total des transferts	0	0	0	0

CONSOLIDATION DES EMPLOIS

EMPLOIS DES OPÉRATEURS

Intitulé de l'opérateur	LFI 2020				PLF 2021			
	ETPT rémunérés par d'autres programmes (1)	ETPT rémunérés par ce programme (1)	ETPT rémunérés par les opérateurs		ETPT rémunérés par d'autres programmes (1)	ETPT rémunérés par ce programme (1)	ETPT rémunérés par les opérateurs	
			sous plafond	hors plafond			dont contrats aidés	dont apprentis
Total								

(1) Emplois des opérateurs inclus dans le plafond d'emplois du ministère

PLAFOND DES AUTORISATIONS D'EMPLOIS DES OPÉRATEURS DU PROGRAMME

	ETPT
Emplois sous plafond 2020	
Extension en année pleine du schéma d'emplois de la LFI 2020	
Impact du schéma d'emplois 2021	
Solde des transferts T2/T3	
Solde des transferts internes	
Solde des mesures de périmètre	
Corrections techniques	
Abattements techniques	
Emplois sous plafond PLF 2021	
Rappel du schéma d'emplois 2021 en ETP	

Électrification rurale

Programme n° 793 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO